

Advisory Committee Member Inquiry Form
Demande de renseignements d'un membre du Comité consultatif

Submitted at: Accessibility Advisory Committee

Présenté au: Comité consultatif sur l'accessibilité

From/Expéditeur : Member / Membre	Date: August 15, 2023 Date : le 15 août 2023	File/Dossier : Clerk's office only / À l'usage du Bureau du greffier municipal seulement
To/Destinataire : Emergency and Protective Services Department / Direction générale des services de protection et d'urgence		
Subject/Objet : Accessibility at Festivals / Accessibilité des festivals		
Inquiry: <p>Accessibility Advisory Committee members have personally observed and received comments from members of the public regarding accessibility concerns at or around festivals following the recent Bluesfest event.</p> <ul style="list-style-type: none">• What are the roles and responsibilities of the City of Ottawa and festival organizers as it relates to ensuring festivals are accessible to people with disabilities?• How does accessibility factor into the City's planning for major festivals and events?• What requirements or guidelines does the City's Event Central Office provide to organizers of festivals and other Special Events regarding holding accessible events? <p>Demande de renseignements : Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité ont pris connaissance des commentaires du public sur les inquiétudes liées à l'accessibilité dans les festivals et ont analysé eux-mêmes ces commentaires, pour donner suite aux récents événements qui se sont produits au Bluesfest.</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les fonctions et les attributions de la Ville d'Ottawa et des organisateurs de festivals lorsqu'il s'agit de veiller à ce que ces festivals soient accessibles aux personnes en situation de handicap?• Que doit faire la Ville pour intégrer l'accessibilité dans ses activités de planification des grands événements et des festivals?		

•Quelles exigences ou lignes de conduite le Bureau central des activités de la Ville communique-t-il aux organisateurs de festivals ou des autres activités d'envergure sur l'accessibilité des événements?

Response (Date: 2023-Oct-10)

Roles and Responsibilities

The City of Ottawa's Special Events on Public and Private Property By-law (No. 2013-232) establishes the process and requirements for permitting, regulating, and governing special events on public and private property that have an expected attendance of 500 or more. Smaller events below this threshold may fall under other authorities or jurisdictions, nonetheless Event Central is available to provide guidance, regardless of scale.

The Special Events on Public and Private Property By-law establishes Event Central as the coordinating body of the Special Events Advisory Team (SEAT) and the first point of contact for event organizers in the city. SEAT is a multi-disciplinary body comprised of municipal departments and other government agencies and stakeholders. This broad group comes together to discuss all facets of a permit application, where each member is responsible for applying their respective subject matter expertise and legislative authorities.

Requirements

Special events throughout the city are independently organized and it is an organization's responsibility to ensure events are accessible for all people and compliant with all Provincial laws and regulations, including the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 (AODA). Per the Special Events on Public and Private Property By-law, applicants providing traffic plans are required to provide the designated pick-up and drop-off locations for persons using wheelchairs or mobility aids.

As the City of Ottawa encourages all event organizers to make their events as accessible as possible to all members of the public, applicants seeking an event permit are advised of legal obligations related to accessibility that may apply to their organization. They are also required to verify as part of the application process that they understand requirements under the AODA and confirm they have incorporated accessibility into event plans.

In the event an organizer would like assistance in understanding AODA requirements or improving accessibility at their event, they are able to indicate so on the application form to Event Central so that we are able to put them in contact with the appropriate

City representative.

Planning and Resources

Throughout the special event permit application review process, staff will provide feedback on accessibility requirements and conditions so that everyone can fully participate in the event.

Event Central provides several planning resources to highlight accessibility requirements and considerations. This includes the public "[Event planning resources](#)" web page and Event Central's [Event Guide](#). Section 13 of the Event Guide is dedicated to accessibility, with background information, important considerations, and resources from the Province and the Ontario Municipal Social Services Association. These are available on the City's website for any event organizer, regardless of whether the event requires a permit or not.

Events permitted through Event Central are also subject to corporate-wide debriefing, which includes specific requirements and recommendations for a subsequent event. During the debrief reporting process, post-event comments, concerns, or issues are shared with the event organizers so they can review and implement improvements for future events. It is the expectation that organizers and City staff incorporate identified actions into their planning phases and be prepared with resolutions ahead of next year's SEAT review. Most often, events and festivals welcome feedback that assists them in working towards greater inclusivity and accessibility.

Réponse (en date du 10 octobre 2023)

Fonctions et attributions

Dans le Règlement municipal sur les événements spéciaux se tenant sur une propriété publique ou privée (Règlement n° 2013-232), la Ville d'Ottawa établit le processus et les exigences à respecter pour la délivrance des permis, la réglementation et la régie des événements spéciaux organisés sur des propriétés publiques et privées et qui devraient attirer 500 personnes ou plus. En deçà de ce seuil, les petits événements peuvent relever de la compétence d'autres administrations; il n'empêche que le Bureau central des activités peut offrir des lignes de conduite, quelle que soit l'envergure des événements.

Selon le Règlement municipal sur les événements spéciaux se tenant sur une propriété publique ou privée, le Bureau central des activités est l'organisme coordonnateur de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et constitue le premier point de contact pour les organisateurs d'événements sur le territoire de la Ville. L'ECES est un organisme pluridisciplinaire constitué de représentants de différentes directions générales de la Ville, ainsi que d'organismes

gouvernementaux et de parties prenantes. Ce vaste groupe se réunit pour discuter de tous les aspects de la demande de permis; dans ces réunions, chacun des membres de l'équipe est chargé d'exercer ses compétences spécialisées et ses pouvoirs en vertu des lois.

Exigences

Sur tout le territoire de la Ville, les événements spéciaux sont organisés indépendamment, et il appartient à l'organisme responsable de s'assurer que les événements sont accessibles pour tous et pour toutes et qu'ils respectent l'ensemble des lois et des règlements d'application du gouvernement provincial, dont la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, 2005* (LAPHO).

Conformément au *Règlement municipal sur les événements spéciaux se tenant sur une propriété publique ou privée*, les demandeurs qui déposent des plans de circulation doivent préciser les points désignés pour déposer et passer reprendre les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ou qui font appel à des moyens de mobilité.

Puisque la Ville d'Ottawa encourage tous les organisateurs d'événements à rendre leurs événements le plus accessibles possible pour tous les membres du public, on fait connaître aux demandeurs du permis d'événement les obligations officielles liées à l'accessibilité et qui peuvent s'appliquer à leur organisation. Les demandeurs doivent aussi s'assurer que dans le cadre du dépôt de leur demande, ils connaissent les exigences de la LAPHO et confirmer qu'ils ont intégré les questions d'accessibilité dans les plans d'événement.

Dans l'éventualité où il souhaiterait demander de l'aide pour connaître les exigences de la LAPHO ou pour améliorer l'accessibilité de son événement, l'organisateur peut l'indiquer dans la demande à déposer auprès du Bureau central des activités pour que nous puissions le mettre en rapport avec le représentant compétent de la Ville.

Planification et ressources

Pendant tout le processus d'examen de la demande de permis d'événement spécial, le personnel fait des commentaires sur les exigences relatives à l'accessibilité et sur les conditions à respecter pour que tous et toutes puissent participer à part entière aux événements.

Le Bureau central des activités offre différentes ressources dans la planification pour mettre en lumière les exigences et les considérations relatives à l'accessibilité. Il s'agit entre autres de la page Web publique intitulée « [Ressources pour la planification d'un événement](#) » et du [Guide des événements](#) du Bureau central des activités. La section 13 du Guide des événements est consacrée à l'accessibilité et

comprend de l'information générale, les considérations essentielles et les ressources offertes par le gouvernement provincial et par l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario. Ces ressources sont publiées sur le site Web de la Ville à l'intention de tous les organisateurs d'événements, qu'ils doivent ou non se faire délivrer le permis d'événement.

Les événements autorisés par le Bureau central des activités font aussi l'objet d'un bilan pour l'ensemble de la Ville, qui porte entre autres sur les exigences particulières et les recommandations sur les prochains événements. En dressant ce bilan, on communique aux organisateurs d'événements les commentaires suivant les événements, les motifs d'inquiétude ou les problèmes pour qu'ils puissent en prendre connaissance et apporter des améliorations en prévision des prochains événements. On s'attend à ce que les organisateurs et le personnel municipal intègrent les mesures recensées dans les phases de leurs travaux de planification et soient prêts à apporter des solutions en prévision de l'examen que tiendra l'ECES dans l'année suivante. Dans la plupart des cas, les organisateurs d'événements et de festivals sont heureux de prendre connaissance des commentaires qui les aident à se consacrer à l'amélioration de l'inclusivité et de l'accessibilité.